

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

5<sup>ème</sup> version en conformité avec le règlement (CE) numéro 1907/2006 révision 10/10/2017

**Mercure Métallique:**

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.**

**Nom du produit:** Mercure métallique

**Application:** Instruments de mesure, de laboratoire, catalyse, lampes, et tubes fluorescents, amalgames dentaires ...

**Fournisseur:** OPHRAM Laboratoire  
téléphone : 04 72 89 16 16 - 8h à 17h jours ouvrés  
adresse e-mail: contact@ophram.com

**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.**

**Toxique par inhalation,**

**selon directives 67/548 /CEE**

**T+ :** Très toxique / **N** Dangereux pour l'environnement

**R61 :** Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

**R26 :** Très toxique par inhalation

**R: 48/23 :** Toxique. Risque d'effet grave pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

**R:50/53 :** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

**Selon directive 1272/2008:**

Elément SGH:

Toxicité pour la reproduction; catégorie 1B

Toxicité aigue inhalation catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée, catégorie 1

Toxicité aigue pour le milieu aquatique catégorie 1

**Mention de DANGER**

**H330 :** Mortel par Inhalation

**H360D** Peut nuire au fœtus

**H372:** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite à une d'exposition répétées, ou d'une exposition prolongée

**H400 :** Très toxique pour les organismes aquatiques

**H410 :** Entraîne des effets néfastes à long terme

**P201 :** Se procurer les instructions avant l'utilisation

**P273 :** Eviter le rejet dans l'environnement.

**P309- P310 :** Encas d'exposition ou d'un malaise/ : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**P501:** éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

**3 - COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.**

<u>Nom Chimique:</u>	<u>RN CAS</u>	<u>Masse Molaire</u>	<u>N° EINECS</u>
Hg 100%	7439-97-6	200.5	231-106-7

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

5<sup>ème</sup> version en conformité avec le règlement (CE) numéro 1907/2006 révision 10/10/2017

### MERCURE METALLIQUE

#### 4 - PREMIERS SECOURS.

**4.1 -Contact avec les yeux :** Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées. si nécessaire, consulter un médecin.

**4.2-Contact avec la peau :** Retirer les vêtements souillés, rincer immédiatement à grande eau et laver les zones exposées à l'eau savonneuse.

**4.3-Inhalation :** faire respirer de l'air frais et maintenir au calme sous surveillance. Faire appel à un médecin.

**4.4-Ingestion :** Ne pas tenter de faire vomir: rincer la bouche, consulter immédiatement un médecin

#### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction :** eau pulvérisée, mousse ou neige carbonique

**Dangers spécifiques :** Vapeurs plus lourdes que l'air. Les vapeurs de mercure sont très toxiques et s'accroissent avec l'augmentation de la température, substance non combustible.

#### 6 -MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

**Précautions individuelles :** Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Précaution pour la protection de l'environnement :** utiliser uniquement un aspirateur spécial pour le mercure avec filtre à charbon actif, ne pas jeter à l'égout ou à la poubelle, rassembler le mercure dispersé à l'aide d'un pinceau et d'une petite pelle, le placer dans un flacon étanche. Couvrir les résidus de poudre absorbante à base de zinc, ou tout autre produit (vermiculite, sable, sciure) permettant de stopper l'écoulement.

#### 7- MANIPULATION ET STOCKAGE.

**Manipulation :** Conserver dans des endroits bien ventilés.

Manipuler le produit équipé de masque avec filtre spécifique, gants latex, éviter de manger, fumer dans les zones de travail.

**Stockage :** Conserver le flacon d'origine bien fermé.

Utiliser les récipients fournis par le fabricant

Eviter tout contact avec les halogènes, l'aluminium, l'acide nitrique

Précaution pour la protection de l'environnement: Eviter la dispersion du produit dans l'environnement

#### 8- CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

**Valeurs limite d'exposition professionnelle 8h :** \_VLEP 0.02 mg/m<sup>3</sup> (INRS ED 984) \*

**Contrôle de l'exposition :** Mesure des vapeurs par absorption du rayonnement UV,

**Ventilation :** ventilation du local par aspiration pour maintenir les vapeurs en dessous des limites d'exposition

**Protection individuelle:** en site contaminé, masque avec cartouche homologuée contre les vapeurs de mercure

Gants latex ou vinyl, lunettes, blouse ou combinaison, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon avant de manger ou d'aller aux toilettes.

#### 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

**Aspect :** Liquide argenté

**Odeur :** inodore.

**pH :**

**Point de fusion :** - 39°C

**Point d'éclair :** N.A

**Propriétés comburantes :** N.A

**Pression de vapeur :** 1.5 x 10<sup>-3</sup> mbar à 20°C

**Densité de vapeur :** 6.93 (air = 1 )

<b>Point d'ébullition :</b> 357°C <b>Température d'inflammation :</b> N.A <b>Solubilité:</b> dans l'eau, insoluble.	<b>Densité:</b> 13.6 <b>Autres informations :</b> Non explosif, non combustible;
<b>10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>	
<b>Stabilité :</b> - <b>Conditions à éviter :</b> fort réchauffement. <b>Matières à éviter :</b> acide nitrique, acide sulfurique, ammoniacale, chlore, acétylène, halogène, oxydes, aluminium <b>Produits de décomposition dangereux :</b> Formation de sels toxiques en présence d'acide.	
<b>11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>	
<b>LC 50 :</b> 30mg/m <sup>3</sup> (RAT). <b>Inhalation :</b> A très haute dose peut causer des bronchiolites, des pneumonites, des oedèmes pulmonaires <b>Contact avec les yeux :</b> Peut causer des irritations et rougeurs <b>Ingestion :</b> Peut avoir des effets neurotoxiques/néphrotoxiques. <b>Effets d'une exposition prolongée:</b> En cas d'expositions répétées, l'intoxication chronique se manifeste par des douleurs gingivales; mais surtout par des troubles neurologiques et rénaux pour des expositions allant de 0,1 à 0,2 mg/m <sup>3</sup> . Le système nerveux central est la cible principale de l'action toxique des vapeurs de mercure ; le signe neurologique principal est le tremblement associé à une vaste variété d'effets neuropsychologiques (symptômes psychosomatiques, modifications comportementales et troubles de l'humeur, perte des capacités mentales et cognitives, effets moteurs...). L'intoxication aiguë étant exceptionnelle dans l'industrie, l'intoxication subaiguë peut survenir plus souvent (cas de nettoyage de cheminées et de fours d'usines de traitement du minerai de mercure où les mesures de protection ne sont pas observées) et se manifeste par une irritation des voies respiratoires, des troubles gastro-intestinaux et des douleurs gingivales.	
<b>12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES:</b>	
Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques et polluant pour les eaux potables et souterraines. <b>Ecotoxicité :</b> <b>Mobilité :</b> très faiblement mobile dans les sols <b>Persistance et dégradabilité :</b> possibilité d'oxydation et méthylation selon potentiel d'oxydoréduction. <b>Potentiel de bioaccumulation:</b> le mercure se concentre facilement dans les organismes <b>BCF</b> variable selon les espèces 140 à 12600 pour le mercure inorganique. <b>Etude complète de l'INERIS</b> concernant les informations toxicologiques: " <b>LE MERCURE ET SES DERIVES</b> " disponible sur notre site <a href="http://www.opfram.com">www.opfram.com</a>	
<b>13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.</b>	
Le mercure est une matière première qui ne peut être éliminée. Il peut être recyclé et affiné par des sociétés spécialisées.	
<b>14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>	
Transport IMDG(maritime) ADR(route) IATA(aérien) N°ONU 2809, classe 8-6.1 Gr emballage III <b>IATA :Quantité maximale/colis 35Kg( aéronef passager et cargo)</b>	

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
*5<sup>ème</sup> version en conformité avec le règlement (CE) numéro 1907/2006 révision 10/10/2017*

**MERCURE METALLIQUE**

**UN2809, CLASSE 8, Dangereux pour l'environnement**

**GROUPE D'EMBALLAGE III**

**Maximum : par récipient intérieur : 5Kg, sauf potiche métallique, capacité max 34,5Kg.**

**Quantité limitée : Etiquette Ltd QTY / UN2809**

**15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**Etiquetage SGH selon CE 1272/2008**



**Mention d'avertissement: DANGER**

**Mention de danger:**

**H330** : Mortel par Inhalation

**H360D** Peut nuire au fœtus

**H372**: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite à une d'exposition répétées, ou d'une exposition prolongée

**H400** : toxique pour les organismes aquatiques

**H410** : Entraîne des effets néfastes à long terme

**P201** : Se procurer les instructions avant l'utilisation

**P273** : Eviter le rejet dans l'environnement.

**P309- P310** : Encas d'exposition ou d'un malaise/ appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

**P501**: éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

**16- AUTRES INFORMATIONS**

**67/548 CEE**- Repro cat. 2

**R61** : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

**R26** : Très toxique par inhalation

**R : 48/23** : Toxique. Risque d'effet grave pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

**R 50/53** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

**S53/45** : Eviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. En cas **d'accident ou** de malaise, demander immédiatement l'avis d'un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

**S60** : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**S61** : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales de la fiche de donnée de sécurité

***FICHE DE DONNEES DE SECURITE***

5<sup>ème</sup> version en conformité avec le règlement (CE) numéro 1907/2006 révision 10/10/2017  
MERCURE METALLIQUE

**Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.**

**Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon une méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune garantie explicite ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un emploi particulier**

*\* la valeur limite d'exposition concerne à la fois le mercure métallique, et ses composés inorganiques bivalents , y compris l'oxyde de mercure et le chlorure mercurique .*

***BIBLIOGRAPHIE***

*-Toxicologie industrielle et intoxications professionnelles, 5e édition, Masson, 2007.*  
*-Le mercure et ses dérivés (INERIS)*